


**18<sup>ème</sup> Edition**

**SAINT AVE**  
(Salle Pierre Le Nouail)

**Dimanche 3 mars 2019**

**2 000 VISITEURS**  
**120 EXPOSANTS**



**Vide-Grenier**

Ouvert aux professionnels et aux particuliers de 8 heures à 18 heures.  
Entrée 1,5 euros, gratuit pour les moins de 16 ans.  
Parking, itinéraire fleché, restauration et buvette (autorisation préfectorale en cours)

Renseignements au : 02.97.60.74.81  
Email : [saint.ave.ecolenotredame@wanadoo.fr](mailto:saint.ave.ecolenotredame@wanadoo.fr)

**OGEC Ecole Notre Dame**  
9 rue du Général de Gaulle  
56890 Saint-Avé

## Règlement

- ARTICLE 1 :** L'OGEC de l'Ecole Notre Dame de Saint-Avé organise le Dimanche 3 mars 2019 un TROC et PUCES qui se déroulera dans la Salle Pierre Le Nouail - Rue des Droits de l'Homme - derrière le Dôme - 56890 Saint-Avé
- ARTICLE 2 :** Cette manifestation est ouverte à tous, particuliers, associations et professionnels.
- ARTICLE 3 :** Chaque emplacement est loué 4,50 € le mètre sans table ou 15,00 € la table de 3 mètres. **Il est précisé que les emplacements tables se réservent à la table et non aux mètres. Au moins une chaise par stand. En aucun cas les allées ne doivent être encombrées et ceci pour raison de sécurité. Les portants à vêtements ne sont autorisés que sur les emplacements sans table (qui seront en pourtour de la salle).**
- ARTICLE 4 :** Pour les particuliers, seule la vente d'objets personnels est autorisée, c'est à dire d'objets non acquis par la vente.
- ARTICLE 5 :** L'ouverture du TROC et PUCES au public est de 8h à 18h
- ARTICLE 6 :** Les exposants doivent se présenter Salle Pierre Le Nouail Dimanche 3 mars 2019 à partir de 6h30 munis de la pièce d'identité spécifiée sur la réservation.
- ARTICLE 7 :** Après l'installation du stand, le véhicule sera stationné à l'extérieur sous la responsabilité du propriétaire.
- ARTICLE 8 :** Les exposants ne peuvent remballer avant 18h.
- ARTICLE 9 :** Les organisateurs se réservent le droit d'interdire la vente d'objets qui sont en contradiction avec l'identité et l'esprit de la manifestation (ex: **objets neufs, produits alimentaires, animaux, contrefaçon, armes, revues et cassettes à caractère délictueux...**)
- ARTICLE 10 :** Les emplacements sont attribués selon l'ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles.
- ARTICLE 11 :** Les organisateurs ne peuvent être tenus pour responsables des vols, détériorations ou tout autre incident pouvant survenir pendant le déroulement du TROC et PUCES.
- ARTICLE 12 :** L'inscription n'est effective qu'à réception du règlement qui doit parvenir à l'Ecole Notre Dame - 9 rue du Général de Gaulle - 56890 Saint-Avé **avant le 20 février 2019**. Les organisateurs se réservent le droit, pour des raisons de sécurité, d'arrêter les inscriptions à tout moment. **Aucun remboursement n'est possible sauf situation particulière.**
- ARTICLE 13 :** L'inscription définitive vaut acceptation du présent règlement.
- ARTICLE 14 :** Les exposants doivent laisser leur emplacement propre à leur départ et ne pas se débarrasser d'objets dans les containers réservés aux déchets.
- ARTICLE 15 :** Il est interdit de fumer dans la salle Pierre Le Nouail.

## FICHE D'INSCRIPTION

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : ..... EMAIL : .....

Téléphone : .....  
Plaque d'immatriculation du ou des véhicules utilisés : .....

Pièce d'identité : (A présenter à l'accueil), joindre photocopie avec la réservation pour accélérer l'accueil. ....  
par : .....

Délivrée le : .....  
Registre du Commerce n° : ..... délivré par : .....

Livret de circulation n° : ..... délivré par : .....

Fait à : ..... le ..... Signature : .....

Nature des produits proposés : .....

RESERVATION	quantité	Total
Table (s) de 3 mètres Ou (non cumulable)	15,00 euros x ..... table(s)	.....
Mètre(s) sans table (situé(s) le long des murs)	4,50 euros x ..... M	.....
Nombre de repas	..... x 5 euros	.....
<b>TOTAL (paiement à l'ordre de l'OGEC Notre Dame)</b>		<b>..... €</b>

**Menu**

1 galette  
ou un sandwich  
garni  
1 boisson  
1 part de gâteau  
ou 1 crêpe  
1 café